



Commission Régionale Football Loisirs

Et Bariani

SAISON 2017/2018

PROCÈS-VERBAL N°21

Réunion du : mercredi 07 février 2018

Président : M. MATHIEU.

Présents : MME. GOFFAUX – MM THOMAS - LE CAVIL – DELPLACE

Excusés : MM. DUPUY – DARDE – GORIN - ELLIBINIAN (représentant CRA).

INFORMATION

TERRAINS

La Commission informe les équipes concernées que le Stade de la Porte de Bagnolet au 72 rue Louis Lumière à PARIS (75020), est fermé du 19/02/18 au 04/03/18.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Le résultat de la rencontre doit être enregistré par l'équipe recevante sur le site de la LPIFF dans les 24 heures suivant la rencontre et l'envoi de la feuille de match doit se faire dans les 48 heures suivant la rencontre.

En cas de feuille de match manquante, après un délai de 15 jours suivant la date de demande de la Commission Loisirs, l'équipe recevante aura match perdu par pénalité (0 point / 0 but). L'équipe visiteuse aura match gagné et conservera son nombre de buts marqués.

SAMEDI

Poule A :

20007496 – MEDIA FC / VEMARS ST-WITZ du 27/01/18

FRANCILIENS**Poule A :**

20007960 – JOINVILLE RC / CAFES AVEYRONNAIS 1 du 29/01/18

Poule C :

20008225 – SPORT O SOLIDARITE / RUBELBOC FC du 29/01/18

20008227 – SOUM DE VANVES / JEUX EN HERBE du 29/01/18

BARIANI**Poule A :**

20010313 – ISL UNITED / BAGATELLE OLYMPIQUE du 29/01/18

20010316 – COCINOR / LES ARTILLEURS du 29/01/18

20010317 – PRODUCTEURS PÄSSOGOL / ESSEC F. COLLEGUES du 01/02/18

Poule B :

20010405 – CAFES AVEYRONNAIS 2 / PETITS ANGES du 29/01/18

Poule C :

20010494 – DIAC AM SPORTIVE / COSMOS 17 AS du 29/01/18

20010405 – CAFES AVEYRONNAIS 2 / PETITS ANGES du 29/01/18

SUPPORTERS :

20010610 – SUPPORTERS BORDEAUX / LIVERPOOL FRANCE FC du 29/01/18

20010613 – SUPPORTERS MONTPELLIER / SUPPORTERS ST-ETIENNE du 29/01/18

COUPES**Rappel**

En cas d'égalité entre les 2 équipes à la fin de la rencontre, il sera procédé à une séance de tirs aux buts.

En cas d'impossibilité d'effectuer celle-ci, il sera procédé à un tirage au sort par l'arbitre de la rencontre en présence du capitaine de chacune des 2 équipes pour déterminer le vainqueur.

Bariani / Supporters

Tirage des 8^{èmes} de finale. Les rencontres se dérouleront le **19 février 2018** sur le terrain du club premier nommé, date impérative.

CAP 12 / ARTILLEURS
ESSEC / SUPPORTERS DE MONTPELLIER
PETITS ANGES / PRODUCTEURS PASSOGOL
ISL UNITED / TROPICAL AC
SUPPORTERS OL. LYONNAIS / COSMOS 17
TELECOM RECHERCHE / APSAP PARIS
COCINOR / ANCIENS ESCP
A L'ARACHE / SUPPORTERS PSG

CHAMPIONNAT**Samedi Matin****Poule B**

N° 20007869 – FCCM / PLUG IT CLUB du 27/01/18 reportée au 17/02/18

Suite au courrier de l'équipe FCCM, la Commission donne son accord pour un coup d'envoi à 10h30 au lieu de 9h30. La rencontre devra se dérouler au Stade Millandy de Meudon la Forêt. La Commission demande au club FCCM de prévenir l'adversaire.

<u>Franciliens</u>

Poule A**N° 20007929 – CHAMP DE MARS CLER / LANCIERS FC du 27/11/17**

La Commission prend bonne note du courrier du dirigeant de CHAMP DE MARS CLER. Elle le félicite pour son fair-play. Par contre, comme annoncé à la réunion de début de saison, la Commission se voit dans l'obligation d'appliquer le règlement pour tous les clubs.

La Commission rappelle à nouveau que toutes les équipes doivent faire une photocopie de la feuille de match à la fin de chaque rencontre pour éviter tout problème.

N° 20007967 – DCONTRACT / JOINVILLE du 05/02/18

Suite à la fermeture du terrain, la Commission décide de reporter cette rencontre à une date ultérieure.

N° 20007968 – LE TIR AU CLUB / CHAMP DE MARS CLER du 05/02/18

Suite à la fermeture du terrain, la Commission décide de reporter cette rencontre à une date ultérieure.

Poule C**N° 20008233 – JEUX EN HERBE / MAARIFIENNE du 05/02/18**

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courrier de MAARIFIENNE), la Commission décide :

Match perdu par forfait à MAARIFIENNE (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à JEUX EN HERBE (5 buts / 4 points).

N° 20008229 – ALFORTVILLE US / PANTHEON FC du 05/02/18

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courrier de PANTHEON FC), la Commission décide :

Match perdu par forfait à PANTHEON FC (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à ALFORTVILLE US (5 buts / 4 points).

N° 20008228 – LUXEMBOURG FC / INTER 6 du 05/02/18

Suite à la fermeture du terrain, la Commission décide de reporter cette rencontre à une date ultérieure

<u>Bariani</u>

Poule C**N° 20010500 – LOKOMOTIV DES 2 GARES / DIAC AMS du 05/02/18**

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courrier de DIAC AMS), la Commission décide :

Match perdu par forfait à DIAC AMS (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à LOKOMOTIV DES 2 GARES (5 buts / 4 points).

N° 20010499 – COSMOS / ALICE FOOT du 05/02/18

Suite à la fermeture du terrain, la Commission décide de reporter cette rencontre à une date ultérieure.

<u>Supporters</u>

N° 20010618 – SUPPORTERS DE NICE / SUPPORTERS DE NANTES du 05/02/18

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courrier de SUPPORTERS DE NICE), la Commission décide de reporter cette rencontre au 19/02/18.

N° 20010615 – SUPPORTERS LIVERPOOL / SUPPORTERS LYON du 05/02/18

Suite à la fermeture du terrain, la Commission décide de reporter cette rencontre à une date ultérieure

Prochaine réunion : mercredi 14 février 2018.